



## **Envoyé spécial en visite au Liban pour l'encourager à prendre des mesures concrètes pour adhérer au traité historique de désarmement humanitaire**

*Beyrouth, Bruxelles, Genève le 2 octobre 2019* – Son Altesse Royale la Princesse Astrid de Belgique, en sa qualité d'Envoyée spéciale du traité international interdisant les mines antipersonnel rencontrera le Président de la République libanaise le 4 octobre afin de promouvoir les objectifs humanitaires de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (aussi connu comment la Convention d'Ottawa).

La visite de la Princesse Astrid au Liban inclut une escale à Beyrouth où elle se rencontrera avec le Président de la République libanaise S.E. le Général Michel Aoun, et le Ministre de Défense a fin d'inviter aux dirigeants libanais à prendre des mesures concrètes pour rejoindre cet important instrument de désarmement humanitaire. Actuellement, plus de 80% des États du monde ont adhéré à la Convention qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de mines antipersonnel, ordonne leur destruction et demande à ses membres de fournir une assistance aux survivants des mines.

«Les États parties à la Convention ont reconnu la nécessité de promouvoir cet instrument si historique au plus haut niveau, car ses 164 membres s'entendent sur le fait que ces armes n'ont pas une utilité concevable qui prévaut et justifie leurs effets très dévastateurs et coûteux au niveau humanitaire et social à long terme», a déclaré S.E. Hubert Cooreman, l'Ambassadeur de Belgique au Liban qui joue un rôle important dans cette visite. «Cette conviction a conduit à la Belgique à adopter une législation nationale interdisant l'arme dès 1995.»

La visite de Son Altesse Royale est parrainée par une Décision prise par le Conseil de l'Union européenne visant à soutenir les efforts ambitionnant à mettre en œuvre la Convention et à promouvoir ses normes auprès des États qui n'ont pas encore adhéré tels que la République libanaise.

«La Convention est un exemple de ce que représente l'Union européenne. Un ordre international fondé sur des règles, ancré dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire», a déclaré S.E. Ralph Tarraf, Ambassadeur de l'Union européenne au Liban. «De concert avec nos partenaires du monde entier nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait, y compris la République libanaise, à adhérer à la Convention le plus rapidement possible», a-t-il indiqué.

Outre le représentant belge au Liban, la Norvège en sa qualité de président de la Convention et représentée par S.E. Leni Stenseth Ambassadrice de Norvège au Liban, accompagnera l'Envoyé spécial lors de la rencontre avec le Président. Les États parties à la Convention se réuniront du 25 au 29 novembre en Norvège pour examiner les prochaines étapes de la mise en œuvre du traité. La République libanaise a été invitée à participer en tant qu'Observateur.

La Belgique, l'Union européenne et la Norvège sont des donateurs de longue date dans la lutte antimines qui soutiennent le déminage et l'éducation aux risque de mines, l'assistance aux victimes, la destruction des stocks, la recherche et le développement en matière de détection et de déminage, et dirigent en permanence des efforts de promotion de la Convention et de ses normes à travers le monde.

À ce jour, 164 États ont adhéré à la Convention. Ensemble, ces parties ont détruit plus de 52 millions de mines antipersonnel sauvant d'innombrables vies, et dépolluant des millions de mètres carrés de terres autrefois dangereuses en les libérant pour une utilisation normale et en toute sécurité.